

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 477

présenté par

M. Apparü, M. Aubert, M. Douillet, M. Fromion, M. Solère, M. Martin et M. Vitel

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer les alinéas 227 à 232.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une loi d'orientation n'est pas un inventaire à la Prevert.